

Montréal, le 13 avril 2017

**COURRIER RECOMMANDÉ, TÉLÉCOPIEUR ET COURRIEL**

Monsieur Scott Brison  
Président du Conseil du Trésor  
90, rue Elgin, 8<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Canada) K1A 0R5

**Objet : Nous exigeons un moratoire sur la dernière phase du démantèlement de Radio-Canada/CBC à Montréal**

Bonjour,

Le 18 avril prochain, le Conseil du Trésor se réunira afin de trancher sur la vente de la Maison de Radio-Canada (MRC) à Montréal. Celui-ci ayant le devoir d'établir les règles de gestion des personnes, des fonds publics et des biens du gouvernement, nous désirons vous exposer les raisons pour lesquelles nous revendiquons un moratoire sur la vente de la MRC.

Cette vente ouvre la porte à la construction d'un nouvel édifice qui, en termes d'espaces de production et de diffusion, est nettement insuffisant pour que Radio-Canada/CBC puisse respecter ses obligations et son mandat conformément à la Loi sur la radiodiffusion. Nous ne nous opposons pas à l'amélioration des espaces de production et de diffusion du contenu canadien à travers toutes les plateformes, bien au contraire.

Selon la Loi, la Société Radio-Canada/CBC, à titre de radiodiffuseur public national, doit offrir des services radiophoniques et télévisuels qui comportent une très large programmation qui renseigne, éclaire et divertit. La programmation de la Société devrait à la fois :

- (i) être principalement et typiquement canadienne;
- (ii) refléter la globalité canadienne et rendre compte de la diversité régionale du pays, tant au plan national qu'au niveau régional, tout en répondant aux besoins particuliers des régions;
- (iii) contribuer activement à l'expression culturelle et à l'échange des diverses formes qu'elle peut prendre;
- (iv) être offerte en français et en anglais, de manière à refléter la situation et les besoins particuliers des deux collectivités de langue officielle, y compris ceux des minorités de l'une ou l'autre langue;

- (v) chercher à être de qualité équivalente en français et en anglais;
- (vi) contribuer au partage d'une conscience et d'une identité nationales;
- (vii) être offerte partout au Canada de la manière la plus adéquate et efficace, au fur et à mesure de la disponibilité des moyens;
- (viii) refléter le caractère multiculturel et multiracial du Canada.

Or, la production à l'interne a déjà presque disparu, le démantèlement des studios de la MRC est déjà bien entamé et les équipements ont été remisés afin d'être liquidés. Radio-Canada/CBC est devenue de plus en plus un diffuseur des contenus produits par le secteur privé, qui est à son tour subventionné directement et indirectement par les fonds publics et par le biais de crédits d'impôt.

La Maison de Radio-Canada compte actuellement sept grands studios de tournage. Dans le nouveau bâtiment, Radio-Canada a prévu des plateaux multifonctions, un grand hall multiplateforme et deux salles multifonctions. Il y aura également un grand studio fermé équivalent au Studio 42, mais plus moderne et plus polyvalent. De sept studios, nous passerons donc à un seul.

Avec un tel changement, Radio-Canada perd sa capacité de produire des émissions et du contenu, tout en renonçant définitivement à sa renommée, à son expertise bâtie depuis plusieurs décennies. À cet égard, nous sommes très inquiets pour l'avenir des travailleuses et des travailleurs dévoués qui détiennent cette vaste expertise et ce savoir-faire qui les ont placés au rang de chefs de file par la grande qualité des productions internes de Radio-Canada/CBC. En abandonnant celle-ci, la production culturelle qui fait partie du mandat confié à Radio-Canada/CBC tombera entre les mains du secteur privé. Or, il apparaît clair que celui-ci n'a aucune autre obligation que de dégager des profits plutôt que présenter une programmation audacieuse.

Pour ce qui est des studios de radio, nous en avons actuellement plus d'une vingtaine. Dans le nouvel édifice de quatre étages, il y en aura seulement six.

Nous pensons que la MRC, qu'on s'apprête à privatiser, est un bien qui appartient à la collectivité. Avec le nouveau projet, Radio-Canada passera de propriétaire à simple locataire de ses nouvelles installations, en vertu d'un bail d'une durée de 30 ans.

Nous pensons également que la haute direction de Radio-Canada/CBC a négligé ses responsabilités en matière de gestion et d'exploitation de la MRC, conformément à ses politiques internes. N'aurait-il pas été plus judicieux de convertir la MRC en un pôle de production médiatique et artistique en attirant des créateurs plutôt que de la laisser vieillir sans l'entretenir adéquatement pour finalement la vendre ?

Notre demande tombe à un moment crucial, puisque les nouvelles politiques qui touchent à la culture ainsi qu'à la Loi sur la radiodiffusion, qui détermine le rôle et le fonctionnement de Radio-Canada, de la ministre du Patrimoine, Mélanie Joly, doivent être rendues publiques

prochainement. Elle doit également trancher sur le mode de financement du diffuseur public ainsi que sur sa mission dans un univers numérique où plus que jamais son contenu doit se distinguer de celui qui provient du secteur privé, grandement dominé par les géants du Web. Il est donc prématuré de penser que les plans actuels de la nouvelle bâtisse, conçus dans le cadre d'une conjoncture politique et économique qui annonçait le déclin de notre société d'État, répondront aux besoins de Radio-Canada pour remplir son futur mandat au cours des prochaines décennies, et tel qu'il sera imaginé par le gouvernement actuel.

De plus, la ministre annoncera prochainement des appels de candidatures pour les quatre postes vacants au Conseil d'administration et un nouveau PDG. Nous pensons qu'il serait opportun de laisser l'occasion aux nouveaux arrivants de se positionner sur le projet de la vente de la MRC.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons, en tant que Conseil du Trésor et avec les pouvoirs de surveillance, de recommandation et de décision qui sont les vôtres, de suspendre cette vente de la Maison de Radio-Canada.

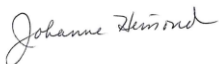
Il est de notre devoir d'interpeller toutes les institutions afin d'assurer l'existence et l'avenir d'une des plus grandes institutions culturelles au Canada.

Veuillez agréer nos plus cordiales salutations,

C. c. : L'Honorable Ministre Joly  
Honorable premier Ministre Trudeau



M<sup>me</sup> Pascale St-Onge, présidente  
Fédération nationale des communications – CSN  
1601, ave De Lorimier, Montréal, Québec, H2K 4M5  
Tél. : 514 598-2335 – [pascale.st-onge@fnc.quebec](mailto:pascale.st-onge@fnc.quebec)



M<sup>me</sup> Johanne Hémond, présidente  
Syndicat des communications de Radio-Canada (FNC- CSN)  
1411, boul. Amherst, bureau 200, Montréal, Québec, H2L 3L2  
Tél. : 514 842-4020 – [johanne.hemond@scrc.gc.ca](mailto:johanne.hemond@scrc.gc.ca)

## **Une rétrospective des événements**

Réuni à Montréal, le Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada a approuvé le 22 novembre 2016 le projet de vente de la Maison de Radio-Canada et a choisi la proposition de construire de nouvelles installations.

Le 23 novembre 2016, Radio-Canada annonce publiquement que cet édifice, construit en 1973, sera vendu au Groupe Mach Inc. et que le consortium dirigé par Broccolini sera chargé de construire la nouvelle maison de Radio-Canada au coin de l'Avenue Papineau et du Boulevard René-Lévesque Est.

Le 18 avril prochain, le Conseil du Trésor du Canada doit accepter ou refuser la demande présentée par la haute direction du diffuseur public, Radio-Canada, de vendre le bâtiment de 25 étages à Montréal, connu par les citoyens comme la Maison de Radio-Canada.

Le président du Groupe Mach, Vincent Chiara, qui veut acheter le gratte-ciel et les stationnements situés à l'Ouest a déclaré que la tour de 25 étages qu'occupent actuellement les employé-es de Radio-Canada restera debout. De son côté, la haute direction a refusé de divulguer les coûts du projet avant l'approbation par le Conseil du Trésor.

Ce projet de vente correspond à la décision de la haute direction de Radio-Canada de réduire l'empreinte immobilière à l'échelle nationale, en réduisant les 4 millions de pieds carrés de superficie locative établie en 2014-2015, à l'objectif de 2 millions de pieds carrés en 2020, tel que décrit dans les indicateurs de performance de la Stratégie 2020 du « Plan de reddition de comptes pour le réinvestissement ».

Dès le début de ce processus de la vente de la Maison de Radio-Canada, nous avons dénoncé le manque de clarté et de transparence de la part des hauts gestionnaires.

La presse écrite à Montréal a signalé que « le courtier choisi pour cette opération est intimement lié au Parti conservateur ».

Le 23 novembre 2016, le *Journal de Montréal* a révélé que « Radio-Canada devra verser une commission de 4,5 millions de dollars au courtier impliqué dans la transaction, un ex-collecteur de fonds pour le Parti conservateur. Laurent Benarrous, de la firme Avison Young, récolterait ainsi l'une des plus importantes commissions jamais versées au Québec. (Monsieur Benarrous soutient que le choix de sa firme dans ce dossier n'a rien de politique). »

Les nombreuses obligations que Radio-Canada doit accomplir selon les lois fédérales ne cadrent pas dans la vision du Plan 2020. La conséquence logique de cette vente, qui reflète bien la volonté d'un PDG nommé par Stephen Harper et d'un conseil d'administration composé dans sa majorité par des donneurs au Parti conservateur, c'est l'accélération de la privatisation et disparition de Radio-Canada en tant que diffuseur public.